

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 7 Novembre 2024 à 20 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le **Jeudi 7 Novembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU - Michel BOUILLOU - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPERE - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Michèle DUCHEMIN – pouvoir donné à Pierrette LEHAY
Patrick BEAUPERE – pouvoir donné à Lilian BEGUE (arrivé à 20h30)

Secrétaire : Lilian BEGUE

Sans observation, le procès-verbal du 7 Octobre a été approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1 Délib. 2024-10-71	TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE A SAINT-OUEN-DES-TOITS REMBOURSEMENT A LAVAL AGGLOMERATION
---	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le BP 2024 ;

Considérant que le terrain synthétique de LAVAL AGGLOMERATION, situé à Saint-Ouen-des-Toits, est réalisé et opérationnel ;

Considérant l'accord de participation conjointe des communes de Saint-Ouen-des-Toits, le Genest-saint-Isle, et Le Bourgneuf-la-Forêt pour le terrain situé à Saint-Ouen-des-Toits ;

Considérant le plan de financement définitif :

DÉPENSES	Coût H.T	RECETTES	Montants
Lieu d'implantation Saint Ouën des Toits	801 950,67 €	Laval Agglomération	470 861,75 €
		CD 53	96 017,39 €
		FAFA	24 004,35 €
		FEDER	160 028,98 €
		Commune St Ouen des Toits	17 012,73 €
		Commune Le Genest	17 012,73 €
		Commune Le Bourgneuf	17 012,73 €

Pour permettre la mise en œuvre de ce financement, il convient de signer une convention entre les trois communes et Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager la dépense de 17 012,73 € à verser auprès de Laval Agglomération.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, ainsi que tout document permettant l'application de cette décision.

QUESTION 2 Délib. 2024-10-72	VOIRIE 2025 - CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDE SIGNATURE DE LA CONVENTION CHOIX DU CABINET MAITRISE D'ŒUVRE
---	---

Lilian BÈGUE, conseiller délégué expose que suite à une rencontre avec les élus, représentants les maîtres d'ouvrage des communes du Bourgneuf-la-Forêt, de Bourgon, de Launay-Villiers et Olivet, il est proposé, comme les années passées, de regrouper en un seul marché les travaux de voirie 2025 des quatre communes par la constitution d'un groupement de commande : « Communes de Bourgneuf-la-Forêt – Bourgon – Launay-Villiers - Olivet ».

Le Coordonnateur de ce groupement pour l'année 2025 désigné est la commune de BOURGON qui aura en charge :

- de lancer la procédure selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique et de mener l'ensemble des opérations d'analyse et de choix de l'entreprise dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande Publique,
- de convoquer les représentants désignés par chaque membre du groupement pour les opérations d'ouverture et d'analyse des plis et du jugement des offres,
- de procéder à la mise au point éventuelle des marchés,
- de signer et de notifier le marché.

Le pouvoir adjudicateur (Maire) responsable du marché de chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution et du paiement direct des situations auprès de l'entreprise retenue.

Les dépenses engagées par le coordonnateur, à savoir tous frais relatifs à la consultation d'entreprises seront réparties équitablement au prorata du montant des marchés de travaux des quatre collectivités.

Il est proposé de renouveler avec l'entreprise INGERIF pour la mission de maîtrise d'œuvre de la voirie 2025 sur les communes du Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, Launay-Villiers et Olivet.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commande coordonné par la commune de BOURGON, en vue de la passation d'un marché public de travaux de voirie,
- **AUTORISE** le lancement de la consultation en procédure adaptée pour la passation d'un marché de travaux de voirie par le coordonnateur,
- **DESIGNE** Lilian BÈGUE et Patrick BEAUPÈRE titulaires, ainsi que François BERROU, suppléant pour assister aux opérations d'ouverture et d'analyses des offres,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au groupement de commande ainsi que tout document se rapportant aux opérations de consultation des entreprises.
- **CONFIRME** le choix du cabinet INGERIF pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2025 moyennant la rémunération suivante : Taux d'honoraires de 7,00 %
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et éventuels avenants à intervenir avec INGERIF.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et éventuels avenants à intervenir avec l'entreprise retenue.

QUESTION 3	AMENAGEMENT RUE DU HAUT BEAUVAIS PREMIERE ESQUISSE (ABE)
------------	---

Patrick BEAUPERE, Adjoint en charge de la Voirie a présenté les différents projets proposés par le cabinet ABE, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue du Haut Beauvais, prévus au deuxième semestre 2025.

Après échanges avec les conseillers sur les points positifs et négatifs de chaque option, il a été décidé de demander une nouvelle projection, à partir de ces éléments.

QUESTION 4	COMPTE RENDU COMMISSION BATIMENT
------------	----------------------------------

Michel BOUILLOU, Adjoint en charge des Bâtiments a présenté les différents projets en cours :

- Un rangement extérieur sous le préau du club House (1 608€ TTC) ;
- Des placards de rangement au pôle Enfance (2 780€ TTC) ;
- L'accompagnement par Laval Mayenne Aménagement dans le cadre de la transformation de l'ancienne trésorerie en MAM.

QUESTION 5	REORGANISATION DES LIEUX D'ACCUEIL POUR LE PERISCOLAIRE
------------	--

Suite à une augmentation du nombre d'enfants présents en périscolaire après l'école, il a été nécessaire de revoir les lieux d'accueil sur cette plage horaire, les capacités d'accueil réglementaires au pôle enfance étant insuffisantes. Ainsi, afin de respecter les règles une nouvelle organisation du périscolaire « soir » a été établie. Mme CHARPENTIER, adjointe en charge de l'Enfance et des Affaires scolaires a présenté à l'ensemble des conseillers la nouvelle organisation, en place depuis le 4 Novembre dernier.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Projet « La clé des champs »** : Ce projet, mené par le CIVAM Bio, vise à accompagner la collectivité vers une alimentation saine, locale et durable. Des actions de sensibilisations sont prévues lors des temps scolaires et méridiens, et des partenariats avec des producteurs locaux seront établis.
- Dans le cadre du programme « Village d'Avenir », un accompagnement par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) est prévu. La première rencontre aura lieu le lundi 2 Décembre.
- Dans le cadre du groupement d'achat avec Territoire Energie Mayenne, les fournisseurs d'électricité retenus pour 3 ans sont ENGIE et ENERCOOP.
- **Travaux voirie Beulotiére** : Les travaux se poursuivent et ne rencontrent, à ce jour, aucun retard.
- **Travaux d'aménagement « Rue Principale »** : Les travaux se poursuivent et devraient se terminer au plus tard le 20 Décembre.
- **Travaux de création d'un cheminement doux école/Morfelon** : Les travaux sont en pause et reprendront à l'été 2025, en raison de l'humidité des sols.
- **Travaux d'aménagement « Bassin de la Salais »** : Point sur le règlement du Bassin.
- **Prochaines séances du CM** : Lundi 9 Décembre
- **Proposition de dates CM 2025** : 13 Janvier, Fin janvier ou début février, 3 Mars, 24 Mars, 5 Mai, 2 Juin, 7 Juillet.